

12 FEV. 2020

Délibération n° 15



AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-15_06_02_2020-DE
Regu le 07/02/2020

Séance du 6 février 2020 à 19 heures

Le six février deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Espère, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (46)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. GARD Michel (CIEURAC), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (22)

Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille).

Procurations : 2

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-15_06_02_2020-DE
Regu le 07/02/2020

Service : Développement économique

Objet : Tiers-lieu urbain - Tarification des prestations et de location des locaux

A été adopté à l'unanimité

12 FEV. 2020

Délibération n° 15



AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-15_06_02_2020-DE
Regu le 07/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 6 février 2020

Rapporteur : Denis MARRE

Service : Développement économique

Objet : Tiers-lieu urbain - Tarification des prestations et de location des locaux

Mesdames, Messieurs,

Dans la poursuite de l'étude complémentaire sur les tiers-lieux menée dans le cadre de la mise en place du Schéma de Développement Economique (SDE) et de sa politique de développement économique local, le Grand Cahors a initié la structuration et la création d'un Tiers-Lieu urbain, situé au 20 rue Frédéric Suisse à Cahors.

Ce Tiers-lieu vient en milieu urbain compléter l'offre de services assurée par la pépinière d'entreprises Cadurcia sur le Parc d'activités économiques de Cahors-Sud. Cette dernière a, en effet, pour vocation de détecter et d'accompagner des porteurs de projets, des créateurs d'entreprises et de contribuer à la pérennisation de leur activité sur notre territoire.

Le Tiers-lieu urbain sera accessible à tous types d'entreprises, selon deux situations en fonction de leur ancienneté :

- Entreprise de moins de 5 ans, le Tiers-lieu hébergera celle-ci en tant que « pépinière » avec l'accompagnement spécifique dédié. Elle aura ainsi la possibilité de trouver dans ces nouveaux locaux le même dispositif d'accompagnement que celui existant jusqu'alors uniquement sur le parc d'activités de Cahors sud.
- Entreprise de plus de 5 ans, le tiers-lieu hébergera cette dernière en tant qu'« hôtel d'entreprises » et donc sans accompagnement.

Son articulation avec la pépinière Cadurcia permet effectivement de faire la distinction entre le lieu et le statut.

Pour ce faire, ses locaux sont déclinés en 4 espaces : un espace de coworking, un bureau individuel, une salle de réunion mutualisée et un espace détente.

Il convient donc de fixer les tarifs en fonction de l'espace loué au sein du Tiers-lieu urbain (voir plan en annexe) et de la durée d'occupation.

Je vous propose ainsi de fixer les tarifs de location selon le statut des entreprises hébergées et l'espace utilisé selon les grilles de tarification suivante :

Statut Pépinière d'entreprises - (entreprises de moins de 5 ans)

Désignation de l'espace		Tarif
Salle de coworking (12 postes de travail)	Location d'un espace au mois	170 € HT Services et charges inclus*
	Location d'un espace à la ½ journée ou journée	5 € HT la ½ journée 10 € HT la journée
Bureau	Location au mois	220 € HT Services et charges inclus*

Statut Hôtel d'entreprises - (entreprises de plus de 5 ans)

Désignation de l'espace		Tarif
Salle de coworking (12 postes de travail)	Location d'un espace au mois	190 € HT Charges incluses*
	Location d'un espace à la ½ journée ou journée	5 € HT la ½ journée 10 € HT la journée
Bureau	Location au mois	240 € HT Charges incluses*

*Hors chauffage

Une salle de réunion mutualisée sera mise à disposition en libre accès moyennant une réservation préalable auprès de la pépinière d'entreprises Cadurcia et en respectant la possibilité pour toutes les autres entreprises d'y accéder sans être monopolisée par une seule.

La salle de réunion sera également accessible pour des entreprises extérieures aux tarifs de location selon la grille suivante :

Salle de réunion	
Statut de la convention affectée à l'entreprise	Tarif
Pépinière (Entreprise moins de 5 ans)	Gratuité
Hôtel (Entreprise plus de 5 ans)	5€ HT la demi-journée
	10€ HT la journée
Entreprises extérieures au Tiers-lieu	30€ HT la demi-journée
	50€ HT la journée

Enfin, une mise à disposition de services et de matériels partagés est proposée aux entreprises pour faciliter leur fonctionnement. L'utilisation de certains équipements nécessite de définir des tarifs de prestations en option, à savoir :

Photocopie / Télécopie

Statut pépinière (Entreprise moins de 5 ans)	Couleur/Format	Tarif / unitaire / mois
	Couleur – A4	0,10€ HT
	Couleur – A3	0,20€ HT
	Noir et Blanc – A4	0,05 € HT (au-delà de 100 gratuites)
	Noir et Blanc – A3	0,05€ HT (au-delà de 50 gratuites)
	Télécopie / la page	0,30€ HT
Statut Hôtel (Entreprise plus de 5 ans)	Couleur/Format	Tarif / unitaire
	Couleur – A4	0,10€ HT
	Couleur – A3	0,20€ HT
	Noir et Blanc – A4	0,15 € HT
	Noir et Blanc – A3	0,22€ HT
	Télécopie / la page	0,30€ HT

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver les tarifs du Tier-lieu urbain de location mentionnés ci-dessus,
- D'approuver les tarifs de prestations du Tier-lieu urbain mentionnés ci-dessus,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents et à prendre toutes les décisions relatives à cette délibération.

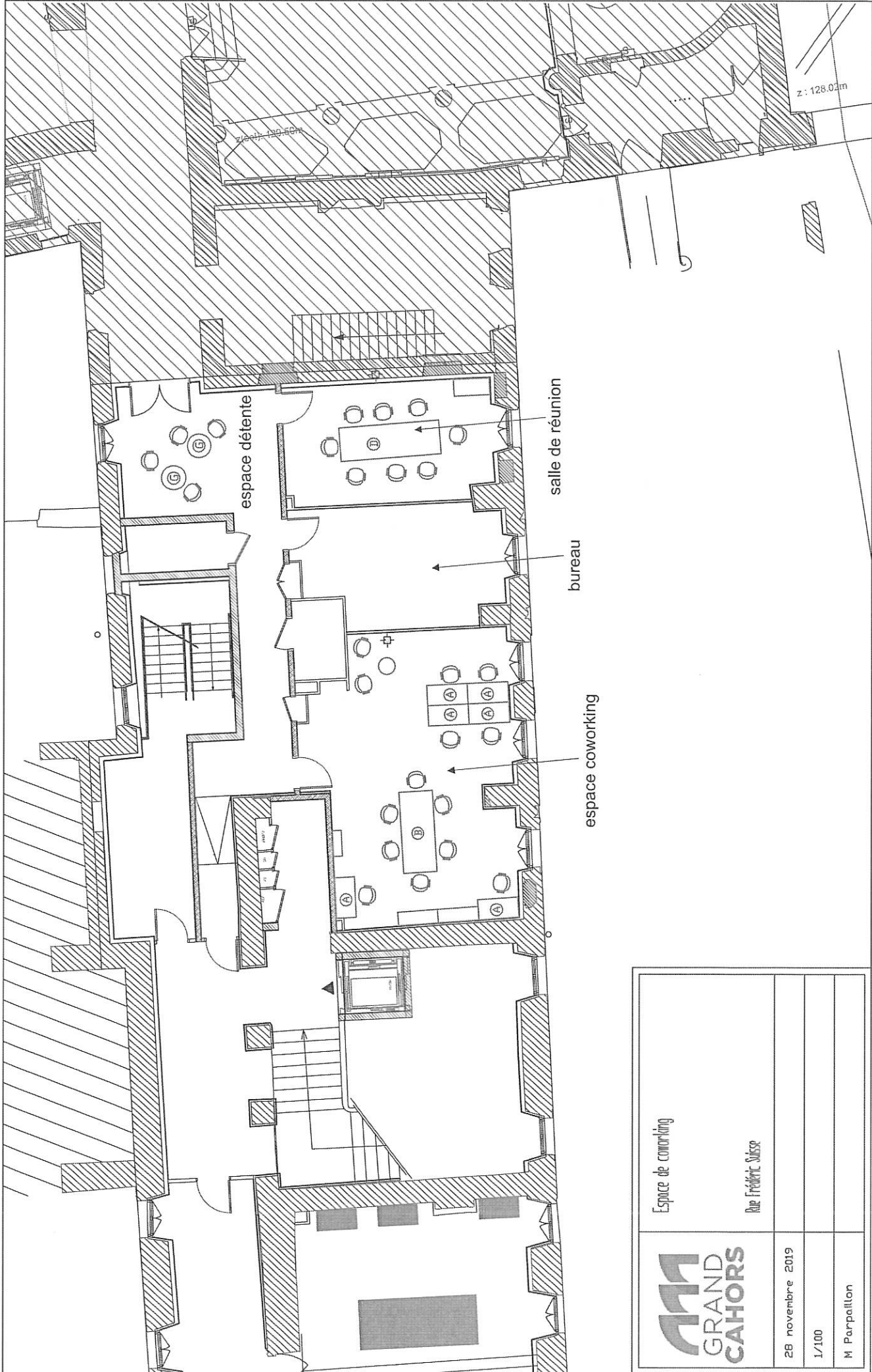
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE



MR PREFECTURE
 046-2000023737-20200206-15_06_02_2020-DE
 Resu 1e 07/02/2020



	Espace de coworking		
	Rue Frédéric Sussac		
28 novembre 2019			
1/100			
M Parpailon			